



Relevé de Décisions Bureau Exécutif du 17 Janvier 2008

Présents : JP Champion – JC Méric – H Bacchini – J Kerhoas – E Marliot – H Giraud – M Bouvet - D Tincelin – J Cathelineau - S Lasseaux – B David – C Peyras
Invités : Eric Coquerel – Olivier Clermont

Points	Thèmes et Commentaires
1	ADMINISTRATION
1.0 Décision 1	<u>Approbation du CR du BE du 2 Décembre 2007 et BR du 09 Janvier 2008</u> Le BE Adopte à l'unanimité les deux comptes rendus
1.1 Décision 2	<u>Fixation du prix du guide du dirigeant Tome 2</u> Le BE décide de fixer le prix à 18 € HT plus frais d'envoi Cette recette spécifique sera affectée à la Commission Formation
1.2 Décision 3	<u>Point sur les présences fédérales aux AG de ligues</u> Demander au service Communication un texte général sur la FFVoile (comprenant l'ensemble des domaines d'action de la FFVoile) et le Développement fournira les chiffres clés 2007 par Région. Cet ensemble constituera le fond de l'intervention du représentant fédéral pour les Assemblées générales se déroulant en 2008.
Décision 4	A partir de 2009, il sera nécessaire que chaque département/commission donne une fiche synthétique sur son domaine d'action et que la communication puisse les remettre en forme dans un document de présentation de la FFVoile.
Décision 5	Le principe c'est que l'ensemble des AG de ligues ait été visité sur le mandat.
1.3 Décision 4	<u>Bilan et perspectives « Lundis de la voile » (1^{er} lundi du salon nautique)</u> Le BE décide, sauf impossibilité de se mettre d'accord avec les prestataires, de s'appuyer sur le même dispositif qu'en 2007 pour la soirée 2008 en terme de lieu (Théâtre Edouard VII) et de prestataires (technique sur place et producteur pour la réalisation du film). La soirée aura donc lieu le lundi 1 ^{er} décembre à 19 heures.
Décision 5	Le BE décide de modifier légèrement la liste des critères pour les trophées (cf pièce jointe). En outre, le BE décide que la commission des Trophées dont le rôle a été défini lors du BE de janvier 2007 (elle définit la liste des trophées et des nominés au titre de Marin de l'année) statuera en réunion plénière en octobre 2008. Sa composition nominative sera officialisée lors d'un prochain BE mais elle s'appuie sur un principe inchangé : le DTN, les cadres responsables de chacun des départements de la FFvoile, Eric Marliot, Eric Coquerel. Le tout sous la présidence du Président de la FFvoile.
Décision 6	
Décision 7	Le seul critère pour désigner les nominés au titre de marin de l'année sera la chance raisonnable d'accéder à ce titre hors tout autre considérant. La liste devrait donc être réduite par rapport aux années précédentes et voit son nombre maximum ramené à 7 nominés. La liste ne sera déterminée qu'à l'issue de toutes les épreuves retenues pour désigner cette liste.
Décision 8	Le BE décide que le jury du marin de l'année est composé de 15 personnes maximum. Il sera désormais renouvelé en partie chaque année. Il intégrera davantage de pratiquants, élus et responsables des clubs, professionnels du monde nautique, journalistes, sportifs. La part des membres du monde fédéral devra diminuer légèrement et sera également soumise à rotation. Il sera également plus diversifié en terme de pratique. Sa désignation reste évidemment exclusivement du ressort de la FFVoile.

<p>Décision 9</p>	<p>Le BE décide que le scrutin devient uninominal. Il décide également qu'il sera procédé obligatoirement à un 2^{ème} tour opposant les deux meilleurs scores. Ce qui peut porter le nombre de marins accédant au 2^{ème} tour à plus de deux en cas d'ex aequo à la 2^{ème} place avec dans ce cas un 3^{ème} tour possible Il rappelle qu'en cas d'égalité à l'issue de tous les tours, la voix du président compte double.</p>
<p>Décision 10</p>	<p>Le BE décide que la réunion du jury aura désormais lieu le jour même de la soirée (le lundi) lors d'un déjeuner. Le nom du marin sera tenu secret y compris vis-à-vis de l'intéressé.</p>
<p>Décision 11</p>	<p>Le BE décide que la conférence de presse annuelle de la FFVoile soit maintenue mais elle aura désormais lieu dans la semaine qui suivra l'assemblée générale de la FFVoile.</p>
<p>1.4</p>	<p><u>Point organisation Conseil des Ligues du 16 Février 2008</u></p>
<p>Décision 12</p>	<p>Le BE souhaite que soit fait un point d'étape sur la relance des écoles de sport dans le cadre du projet de la politique sportive jeune. Demander au président du CL les sujets à débattre et les personnes (élus ou techniciens) qui devront être présentes.</p>
<p>1.5</p>	<p><u>Création « Comité Opérationnel FFVoile »</u></p>
<p>Décision 13</p>	<p>Le BE adopte à l'unanimité sur la mise en place du Comité Opérationnel et les missions définies (cf annexe 1). Les comptes rendus seront soumis à validation au BE. Le BE demeure l'organe décisionnel.</p>
<p>1.6</p>	<p><u>Affiliations</u></p>
<p>Décision 14</p>	<p>Le BE prononce à l'unanimité les affiliations définitives de : Association locale Trans Mer Le Havre (Ligue Haute Normandie) Etablissement : Société Commerciale : MultiOcéan pour les activités école de voile et voile à l'école (Ligue Bretagne) Cap Sailing pour les activités école de voile et voile à l'école (Ligue Bretagne)</p>
<p>Décision 15</p>	<p>Le BE accorde la dérogation exceptionnelle pour l'affiliation de société turque OLAY NAUTIC pour les activités Organisation d'Epreuves, conformément à l'article 50-1 du RI. Cette société est l'organisateur notamment de la Cap Istanbul en Figaro Cette association sera directement rattachée à la FFVoile.</p>
<p>1.7</p>	<p><u>Finances</u></p>
<p>Info</p>	<p>Le trésorier évoque l'accroissement de nos fonds propres avec la signature de nouveaux partenariats et l'activité organisation d'épreuves. Il est évoqué la rémunération des dirigeants, tels que prévu par nos statuts dans la perspective de l'évolution future de la Fédération, de sa gouvernance. Le directeur fait le point sur les statuts, la réglementation et les contraintes dans ce domaine. L'application résultera d'un vote du CA sur proposition du BE.</p>
<p>Décision 16 A traiter au Prochain BE</p>	<p>Le BE se prononce favorablement pour mener une étude sur la rémunération des dirigeants afin d'éventuellement acter ce principe budgétairement dès 2008. L'étude devra porter à la fois sur les conditions de la rémunération des dirigeants mais aussi sur les conditions d'indemnisation partielle des entreprises libérant les élus au profit de leurs missions FFVoile. Ce point sera de nouveau traité lors du prochain BE</p>
<p>Décision 17</p>	<p>Concernant les projets nécessitant de nouvelles ressources humaines et l'évolution de nos priorités, il est impératif de mettre en place une réflexion sur ces points, les objectifs fédéraux et l'organisation humaine correspondante. Une réunion « brainstorming » sur 2 jours dans un lieu convivial devra être mise en place soit les 28/29 mars 2008, soit les 10, 11, 12 avril 2008.</p>

<p>1.8 Décision 18</p>	<p><u>Assemblée Générale 2008</u> Le BE propose de désigner Antoine Marcelaud (par ailleurs membre de la commission de discipline de la FFVoile) scrutateur général pour l'AG 2008.</p>
<p>2 2.1</p>	<p>COMMISSION FORMATION Gestion de projets</p>
<p>Décision 19</p>	<p>Le BE se prononce favorablement sur la mise en place de la gestion de projet au sein de la FFVoile et valide le principe d'une formation de ses personnels, sous réserve des disponibilités budgétaires correspondantes, dans les deux domaines suivants, engagés consécutivement :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- la démarche de gestion des projets en général, sous réserve d'une information préalable et suffisamment conséquente de ses principaux dirigeants nationaux, 2- la maîtrise d'un outil numérique spécifique à la gestion des projets (logiciel dédié de type "Project"), sous réserve de vérification préalable de la mise au point adaptée et opérationnelle des fonctionnalités indispensables au pilotage des missions essentielles de la FFVoile et de ses départements/commissions, <p>le tout en vue d'améliorer l'efficacité, la rigueur, l'inventivité des forces opérationnelles de la fédération.</p> <p style="text-align: center;">*</p>
<p>Décision 20</p>	<p>Il est ainsi prévu et acté pour 2008 :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Une formation à la démarche de pilotage des projets. <ul style="list-style-type: none"> - une réunion d'information de l'équipe dirigeante FFVoile - membres du bureau exécutif volontaires- sur les objectifs et le contenu de la formation (1/2j), - la continuation de la formation de l'encadrement technique national au pilotage des projets fédéraux (2j+1j), - l'élargissement de la formation adaptée à l'ensemble des autres personnels du siège (2j+1j). 2- Une formation à l'outil numérique de pilotage des projets. <ul style="list-style-type: none"> - une réunion d'information préalable de l'équipe dirigeante FFVoile – président, trésorier, SG, DTN, DAJF, ..., sur l'état de fonctionnalité du logiciel dédié, - la formation de l'ensemble des personnels du siège à l'utilisation dudit logiciel, une fois opérationnel (2j+2j). 3- La formation à l'ensemble, si nécessaire et à leur demande, des dirigeants de la FFVoile.
<p>2.2</p>	<p>Plan de formation 2008</p>
<p>Décision 21</p>	<p>Le BE entérine le principe du plan de formation de la FFVoile en 2008, sous réserve de sa faisabilité financière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 journées de formation (avril) pour les responsables salariés de 35 grands clubs n'ayant pas suivi de formation en 2007, - 3 journées de formation (2 en avril + 1 en octobre) pour les permanents administratifs des Ligues régionales, sous réserve des moyens financiers pour la 3ème journée - 2 journées de formation (en décembre) pour les responsables salariés des 35 grands clubs ayant suivi la formation en 2007 - 1 journée d'information/débat (en décembre) pour les présidents des grands clubs de la FFVoile. - Des interventions en région lors de réunions organisées par les Ligues régionales (déplacement de personnel fédéral) au profit des clubs.

	<p>Ce plan devra être financé par un budget supplémentaire constitué par les fonds propres de la FFVoile, les fonds issus de la Convention d'Objectifs et par une demande d'aide auprès de la Branche Sport (seul les clubs à jour de leurs obligations en matière de formation seront pris en charge).</p>
Décision 22	<p>Le BE souhaite qu'un courrier soit adressé aux clubs concernés pour annoncer le plan de formation, les modalités pour leur permettre de cotiser avant fin Mars et pour leur préciser qu'ils ne seront pris en charge par la FFVoile qu'à partir du moment où cette dernière aura la preuve que les clubs ont bien rempli leurs obligations vis-à-vis des organismes paritaires de formation professionnelle.</p>
Décision 23	<p>Pour ce qui concerne l'option de 4 journées de formation pour les permanents de Ligue (2 en avril + 2 avec les différents Cadres intervenant en région CTS et CTF éventuellement dans le cadre du colloque cadre technique ou des rassemblements inter régions), le BE souhaite qu'elle soit étudiée au cours de l'année 2008 pour mise en application éventuelle en 2009.</p>
3	PRATIQUE COMPETITIVE
3.1	Département Voile Légère
3.1.1	<u>Attribution championnats de France VRC 2008 Classes 1M – M</u>
Décision 24	<p>Le BE attribue à l'Union Nautique Viviers Montélimar Pierrelatte :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Du 1^{er} au 4 mai le Championnat de France de Classe M. * Du 8 au 11 mai le Championnat de France de Classe IOM.
	<p>Le Département Voile Légère s'engage à vérifier que ces deux épreuves soient bien inscrites au calendrier 2008 (N° de Compétition, épreuve et grade sportif)</p>
3.1.2	<u>Modification de la composition de la Commission VRC</u>
Décision 25	<p>Le BE entérine à bulletin secret la composition de la Commission Technique VRC suivante :</p> <p>Présidence de la Commission proposée à : Bernadette DELBART.</p> <p>Membres: Emile SERVELLA (calendrier), Jacques LABOUE (jauge), Bernard MERLAUD (Classe M), Marc MINAUD (Classe 1M).</p> <p>La Commission Technique validé par le BE, prend ses fonctions immédiatement, celle-ci a la charge de se mettre en rapport avec les responsables du Département Voile Légère pour une mise à niveau sur les méthodes de gestion et de management de la commission et proposera prochainement au BE une nouvelle stratégie de fonctionnement permettant de conforter puis de développer la pratique de la VRC au sein de la FFVoile.</p>
Décision 26	Le BE proposera Bernadette DELBART comme Présidente de la Commission Technique VRC au prochain CA, suite à un vote à bulletin secret.
Vote CA	
3.1.3	<u>Nomination du responsable Commission Technique Windsurf (à la suite de la démission de Christian CHARDON)</u>
Décision 27	Le BE donne son accord (1 abstention) à bulletin secret pour la nomination de Marc CARDON comme responsable de la commission technique Windsurf.
Vote CA	Le BE proposera cette nomination au prochain CA.
3.2	Département Habitables Pas de sujets
4	DEPARTEMENT DEVELOPPEMENT
4.1	<u>Ecoles de Sports</u>
Infos	<p>Relance des écoles de sport auprès des Présidents de Ligues et CDV et auprès des EFV</p> <p>Une réunion de la Commission Nationale du Développement se réunira sur ce sujet, lequel sera également traité lors du Colloque National de Développement qui se tiendra en Haute Normandie (Saint Valéry en Caux 10 au 14 Mars)</p>

<p>4.2 Info</p> <p>A traiter au prochain BE</p>	<p><u>Bilan carbone</u> La FFVoile pourrait se positionner comme fédération pilote sur ce projet de lutte contre « l'effet de serre ». Le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, l'ADEME apporteront un soutien technique et financier. Un binôme « Dirigeant-Technicien » doit être désigné ainsi que l'interlocuteur unique auprès du bureau d'étude. La candidature de la FFVoile nécessitera un investissement financier sur fonds propres ; une prise en charge par la Convention d'Objectif est possible. Décision au prochain BE</p>
<p>4.3 Info</p>	<p><u>Diffusion des PVR par les Glénans</u> A priori, sur les derniers chiffres (782 PVR auraient été diffusés) ils sont en retrait par rapports aux objectifs et ne jouent pas le jeu alors que la FFVoile répond à la plupart de leurs attentes. 2002 : 1055 Licence Ecoles délivrées 2003 : 686 Licences Ecoles délivrées Après négociations avec le siège suite à la démission des bases locales et uniquement la reconnaissance du statut d'association nationale 2004 : 836 PVR réalisés et facturés 3€ 2005 : 1068 PVR réalisés et facturés 3 € 2006 : 1200 (forfait) PVR facturés 3 € 2007 : 812 € réalisés et facturés 3 €</p>
<p>4.4 Info</p>	<p><u>Livret Plaisance</u> Rappel que le BE du 12 juin avait décidé d'en arrêter la diffusion Le livret de certification actuel reprend les pages d'enregistrement des navigations du livret plaisance. Ces données pourraient être reprises dans le projet plaisance coordonné par la Vie Fédérale</p>
<p>4.5 Décision 28 A traiter au prochain BE</p>	<p><u>Sécurisation du contexte de la pratique (UCC1)</u> A réinscrire au prochain BE, attendre position de la CCA avant de le présenter au prochain BE.</p>
<p>5</p>	<p>POINTS DU PRESIDENT</p>
<p>5.1</p>	<p><u>Calendrier de travail pour la réforme globale des filières de haut niveau (y compris les pôles)</u></p>
<p>Décision 29</p>	<p>- 1ere ébauche : Ce dispositif prévoit niveaux : Au niveau supérieur doit se trouver le Haut niveau (Equipe De France A et B désigné par un comité de élection ; Au niveau Intermédiaire comprenant les jeunes de 18 ans jusqu'à l'accès Equipe de France. Les aspects à régler par la réforme entre autre : Quelles séries ? Quels types d'épreuves ? Quel encadrement ? Quel lien avec l'équipe de France de Match Race..... ; le 3^{ème} niveau à savoir les moins de 18 ans avec un objectif international. Les aspects à régler entre autre : le lien avec l'animation locale, quel encadrement ? Faut il participer aux championnats du monde ? D'europe ? Dans quels hémisphères ?..... - date butoir : le CA de Juin 2008 sachant que ce sujet sera inscrit à tous les BE d'ici au CA de juin</p>
<p>6</p>	<p>REGLEMENTATION</p>
<p>6.1 Décision 30 A traiter au prochain BE</p>	<p><u>Règlement sportif</u> C Peyras doit préparer le point pour le prochain BE</p>
<p>6.2 Décision 31</p>	<p><u>Direction de Course</u> Le BE décide de remplacer Sébastien Josse (suite à indisponibilité) par Marc Emig en tant que représentant des skippers à la Commission Nationale des Directeurs de Course. Vote à bulletin secret.</p>

7	JURY D'APPEL
7.1 Décision 32	<u>Charte du Jury d'Appel</u> Le BE adopte les modifications de la charte du jury d'Appel
7.2 Décision 33 Vote CA	<u>Candidatures Jury d'Appel</u> Le BE décide d'ajouter Bernadette Delbart (Juge International) et Patrick Chapelle (Juge National) sur la pré-liste à partir de laquelle le Président de la FFVoile pourra choisir les membres. Le vote à eu lieu à bulletin secret.
8	DIVERS Pas de points traités